

## Pour vous

# Dirigeants d'une TPE - PME - PMI située dans le Calvados

## UNE AIDE À L'EMBAUCHE DÉDIÉE aux Bénéficiaires de la Protection Internationale depuis le 01/03/2020

### De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'une subvention versée aux entreprises pour favoriser l'embauche des Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI).

Cette aide équivaut à **5000€ par emploi créé** versée à l'issue de la période d'essai du contrat.

### Comment identifier un Bénéficiaire de la Protection Internationale (BPI) ?

Il existe deux types de protection internationale :

- Statut de réfugié
- La protection subsidiaire

Dès la délivrance du récépissé constatant la reconnaissance ou l'obtention d'une protection internationale, le bénéficiaire a un **droit au travail en France**. Il peut dès lors également s'inscrire sur les listes des demandeurs d'emploi. Il obtient aussi un **titre de séjour** ou une **carte de résident**.

Au moment de l'embauche, il est nécessaire de **vérifier le droit au travail** auprès de la préfecture par mail.





## Quels sont les contrats et les entreprises éligibles ?

- Toute embauche en **CDI en équivalent temps plein**.
- Sont éligibles toutes les **TPE-PME-PMI du Calvados**.
- Sont exclues de ce dispositif les intermédiaires, financiers, les sociétés d'assurances, les agences d'intérim, les entreprises du secteur de la grande distribution et les micro-entreprises.

## Pourquoi cette aide existe ?

Afin de soutenir la création d'emplois, CARREFOUR a signé **une convention de revitalisation** nationale déployée dans le Calvados en juin 2020.

Aux termes de cette convention, **CARREFOUR, assisté de son conseil, ALIXIO REVITALIA, s'engage à contribuer, en collaboration avec CALMEC, à la création et au développement d'activités générant de nouveaux emplois** dans le département du Calvados.

## Quelle est la procédure pour obtenir cette subvention ?

- 1 | **Contactez CALMEC** qui vérifiera votre éligibilité selon l'embauche envisagée.
- 2 | Vérifier le titre de séjour ou la carte de résident de la personne auprès de la préfecture via l'adresse de messagerie : [pref-etrangers@calvados.gouv.fr](mailto:pref-etrangers@calvados.gouv.fr) en indiquant en objet : «demande de vérification d'un titre de séjour pour une embauche». **CALMEC se chargera de cette étape.**
- 3 | Remplir la fiche « candidat bénéficiaire ».
- 4 | **Valider l'octroi de la subvention** auprès du comité d'agrément par CALMEC.
- 5 | **Signer la charte d'engagement** indiquant le début du contrat.
- 6 | **Fournir un justificatif de la fin de période d'essai du contrat** à CALMEC par mail à [s.laly@calmec.fr](mailto:s.laly@calmec.fr). Une attestation sera fournie par CALMEC.

## Qui contacter ?

**Caen la Mer Emploi & Compétences (CALMEC)**  
est votre interlocuteur unique, garant de la bonne application de cette aide  
(éligibilité, suivi administratif...)

Vous pouvez nous joindre au **02 31 39 39 00**  
ou par mail à [s.laly@calmec.fr](mailto:s.laly@calmec.fr)

